

Commune de Saint Etienne de Chigny



TARIFS 2022

Délibération n° 201-10-042 du 14 octobre 2021 applicable au 1er janvier 2022

Salle Ronsard - 200 personnes avec cuisine

Périodes	Particulier commune	Association commune	Particulier ou association hors commune	Professionnel
Le week-end : samedi et dimanche et jours fériés	350,00 €	-	570,00 €	-
Le week-end : vendredi à partir de 14h30, samedi et dimanche et jours fériés	430,00 €	-	670,00 €	-
Jour ouvré (hors jours fériés)	230,00 €	-	350,00 €	-
Demi-journée en semaine hors vendredi après midi, samedi et dimanche	130,00 €	-	200,00 €	-
Noël (24 et 25 décembre)/Saint Sylvestre (31 décembre et 1er janvier)	500,00 €	-	800,00 €	1 000,00 €
Evènement commercial	-	730,00 €	730,00 €	-
Occupation ou manifestation (évènements organisés pour attirer du public)	-	50,00 €	-	-
Option ménage	350,00 €	350,00 €	350,00 €	350,00 €
Convention annuelle	-	-	Agir Sport Santé : 3 € par heure Autre : 6 € par heure	-
Caution (dépôt si état des lieux)	500,00 €	500,00 €	500,00 €	500,00 €
Caution écran en cas de prêt (dépôt si état des lieux)	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €

Informations complémentaires

Priorité est donnée au premier réservataire.

Quand l'occupation porte sur plusieurs salles pour un même évènement associatif, le contrat sera établi pour la salle principale. Paiement d'une location unique de 50 € et d'une seule caution de 500 €.